

# Avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires à une Assemblée Générale Mixte



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : N° 40 779 www.lafargeholcim.ma

Les actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc, société anonyme, au capital social de 702 937 200 dirhams (la « **Société** »), dont le siège social est situé au 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP7234, Casablanca, 20150, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40 779, sont convoqués en assemblée générale mixte (« **l'Assemblée Générale** ») qui se tiendra le 22 mai 2026 à 9 heures au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Changement de représentant permanent d'un administrateur ;
- Ratification de cooptation d'un administrateur ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
- Ratification d'une convention réglementée ;
- Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
- Questions diverses ; et
- Pouvoirs pour formalités.

*Tous les actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale.*

*Les actionnaires détenant des actions nominatives ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles, et inscrits au registre des actions nominatives, à leurs noms depuis 5 (cinq) jours calendaires au moins avant la date de la réunion.*

*Pour les actionnaires au porteur, leurs titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la Société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et après avoir déposé au siège social de la Société, 5 (cinq) jours calendaires avant le jour de l'Assemblée Générale, l'attestation de dépôt délivrée par l'établissement agréé dépositaire de leurs actions.*

*Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À ce titre, il est rappelé que :*

- *Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;*
- *Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

*Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur notre site internet [www.lafargeholcim.ma](http://www.lafargeholcim.ma), accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.*

*Les formulaires de vote par procuration doivent être retournés à la Société au plus tard trois (3) jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale afin d'être pris en compte.*

*Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires y participant ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard trois (3) jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 18 mai à 10 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante [assembleegenerale-mar@lafargeholcim.com](mailto:assembleegenerale-mar@lafargeholcim.com), et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation ou à celle de leur mandataire :*

- une copie de leur pièce d'identité, et le cas échéant, de celle de leur mandataire,*
- le cas échéant, les pouvoirs dûment signés par l'actionnaire représenté, et*
- s'agissant des actionnaires propriétaires d'actions au porteur, une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier.*

*Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions des articles 117 et 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée contre accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.*

*Les documents requis par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet [www.lafargeholcim.ma](http://www.lafargeholcim.ma), vingt-et-un (21) jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale.*

# Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte LHM 22 mai 2026



## PROJET DE RÉSOLUTIONS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LHM DU 22 MAI 2026 (9H AU SIÈGE SOCIAL DE LHM)

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport établi conformément à la loi par les commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 940 785 515,45 dirhams**.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs missions au titre du même exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

	Dirhams
<b>Bénéfice net de l'exercice 2025</b>	<b>1 940 785 515,45</b>
Solde réserves facultatives	1 203 720 193,21
<b>Total à affecter</b>	<b>3 144 505 708,66</b>
Dividende ordinaire 96 dirhams x 23 319 589 actions	2 238 680 544,00
<b>Solde des réserves facultatives après distribution</b>	<b>905 825 164,66</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 96 dirhams au titre de l'exercice 2025. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 24 juin 2026.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ayant pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un résultat net de l'ensemble consolidé de **2 166 Mdh**.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 2 860 000 dirhams le montant brut alloué au conseil d'administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2025.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, prend acte de la nomination de Mme Ouafae Mriouah en tant que nouvelle représentante permanente de la CDG en remplacement de Mme Latifa Echihabi et ratifie la cooptation de Mme Noufissa Kessar en qualité d'administratrice en remplacement de feu M. Hassan Ouriagli et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires délibérant en sa forme ordinaire, décide de renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028, les mandats de :

- Monsieur Saïd Elhadi, Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Khalid Samaka ;
- Madame Claudia Albertini ;
- Monsieur Grant Earnshaw ;
- Madame Ghislane Guedira Bennouna ;
- Monsieur Martin Kriegner ;
- Monsieur Tariq Makram ;
- Madame Noufissa Kessar ;
- Madame Fabienne Serfaty ;
- Monsieur Abdelmjid Tazlaoui ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Mme Ouafae Mriouah ;
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par M. Hassan Boulaknadel.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, décide de renouveler pour 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, le mandat de Commissaire aux Comptes à la société Ernst & Young, 37 avenue Abdellatif Benkaddour, représenté par M. Hicham Diouri.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, décide de renouveler pour 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, le mandat de Commissaire aux Comptes à la société Forvis Mazars, 76 boulevard Abdelmoumen, représenté par M. Adnane Loukili.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la convention réglementée conclue entre la société LafargeHolcim Maroc et la société Energie Eolienne du Maroc, aux termes de laquelle cette dernière fournira de l'énergie éolienne au centre de broyage de Tanger dans la limite de la consommation électrique de son site. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2025.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide le changement de dénomination sociale de LafargeHolcim Maroc qui sera dorénavant dénommée « Holcim Maroc » au lieu de « LafargeHolcim Maroc ».

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu de la résolution ci-dessus adoptée et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 2 des statuts de LafargeHolcim Maroc comme suit : « Article 2 : Dénomination La dénomination sociale est « Holcim Maroc ». Dans tous les actes et documents (...). »

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale des actionnaires, délibérant en sa forme mixte donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.

### À propos de LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc est le leader national du secteur des matériaux de construction au Maroc et la première capitalisation boursière industrielle de la Bourse de Casablanca. LafargeHolcim Maroc est détenue majoritairement par une joint-venture entre le Groupe Holcim, leader mondial des solutions de construction innovantes et durables, et Al Mada - Positive Impact - fonds d'investissement panafricain à capitaux privés, basé à Casablanca.

Présent dans le Royaume depuis 1928, LafargeHolcim Maroc met toute son expertise et son savoir-faire au service du développement économique et social du Royaume, en participant à la modernisation du secteur de la construction et en s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement durable à horizon 2030.

Par le développement de produits et solutions constructives à forte valeur ajoutée, innovantes, durables et respectueuses de l'environnement, LafargeHolcim Maroc contribue à l'essor économique et aux évolutions urbanistiques du Maroc.

### LAFARGEHOLCIM MAROC

Société Anonyme  
Capital social : 702.937.200 dirhams – Siège social : 6, route de Mekka,  
Quartier Les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : 40779  
TP : 34914010 – IF : 01640889 – CNSS : 1098343 – ICE : 001561191000066

Responsable communication :  
mar-communication@lafargeholcim.com  
www.lafargeholcim.ma

# Résultats au 31 décembre 2025

## Comptes Consolidés



### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dirhams)

	31-déc-25	31-déc-24
<b>ACTIF</b>		
Goodwill	7 372 391	7 372 391
Immobilisations incorporelles	97 507	98 914
Immobilisations corporelles	9 815 953	9 968 690
Immobilisations en droit d'usage	42 888	48 085
Participations dans les entreprises associées	93 659	74 841
Autres actifs financiers	89 167	89 929
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	89 167	89 929
Dont Titres disponibles à la vente		
Créances d'impôt et taxes	19 183	18 339
Impôts différés actifs		3
Autres débiteurs non courants		
<b>Actifs non-courants</b>	<b>17 530 747</b>	<b>17 671 192</b>
Autres actifs financiers courants		
Dont Prêts et créances		
Stocks et en-cours	718 964	583 381
Créances clients	1 153 500	1 056 808
Autres débiteurs courants	473 234	564 172
Trésorerie et équivalent de trésorerie	118 100	163 075
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
<b>Actifs courants</b>	<b>2 463 798</b>	<b>2 367 436</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 994 546</b>	<b>20 038 628</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	6 669 451	6 518 460
Écarts de conversion		
Résultats net part du groupe	2 165 873	1 825 688
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	<b>12 156 299</b>	<b>11 665 123</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>12 156 299</b>	<b>11 665 123</b>
Provisions non courantes	209 854	184 340
Avantages du personnel	777 339	695 394
Dettes financières non courantes	3 510 859	4 335 073
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	3 480 776	4 300 000
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	30 083	35 073
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	964 382	1 004 477
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 462 434</b>	<b>6 219 284</b>
Provisions courantes	92 633	92 633
Dettes financières courantes	177 044	193 956
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	164 172	180 877
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	12 872	13 079
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	991 440	895 022
Autres créditeurs courants	1 114 696	972 610
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
<b>Passifs courants</b>	<b>2 375 813</b>	<b>2 154 221</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>19 994 546</b>	<b>20 038 628</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en milliers de dirhams)

	31-déc-25	31-déc-24
<b>Exercice clos</b>		
Chiffre d'affaires	8 936 255	8 154 838
Autres produits de l'activité		
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>8 936 255</b>	<b>8 154 838</b>
Achats	(2 595 080)	(2 364 557)
Autres charges externes	(1 151 348)	(1 027 225)
Frais de personnel	(671 852)	(652 851)
Impôts et taxes	(64 325)	(60 167)
Amortissements et provisions d'exploitation	(688 179)	(709 571)
Autres produits et charges d'exploitation	49 092	(46 082)
<b>Charges d'exploitation courantes</b>	<b>(5 121 692)</b>	<b>(4 860 453)</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>3 814 563</b>	<b>3 294 385</b>
Cessions d'actifs	(1 286)	(63)
Cessions de filiales et participations		
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(216 739)	(199 969)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(218 025)</b>	<b>(200 032)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 596 538</b>	<b>3 094 353</b>
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	20 587	20 576
Autres charges financières	(218 592)	(260 502)
<b>Résultat financier</b>	<b>(198 005)</b>	<b>(239 926)</b>
<b>Résultat avant impôt des entreprises intégrées</b>	<b>3 398 533</b>	<b>2 854 427</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 277 260)	(1 037 707)
Impôts différés	17 311	(6 962)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>2 138 584</b>	<b>1 809 758</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	27 289	15 930
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>2 165 873</b>	<b>1 825 688</b>
Résultat net des activités abandonnées		
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 165 873</b>	<b>1 825 688</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>2 165 873</b>	<b>1 825 688</b>
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	92,9	78,3
- dilué	92,9	78,3

### A - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

LafargeHolcim Maroc est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka – Quartier Les Crêtes à Casablanca.

Premier cimentier marocain, LafargeHolcim Maroc dispose d'une capacité de production supérieure à 14 millions de tonnes par an. Le groupe LafargeHolcim Maroc est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Autres (trading, granulats, bétons).

L'action LafargeHolcim Maroc est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997.

Les termes "LafargeHolcim Maroc" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société LafargeHolcim Maroc et de ses filiales consolidées. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2026.

### B - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

#### FAITS MARQUANTS

À fin décembre 2025, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 8 936 MDH, enregistrant une hausse de +9,6% grâce à l'augmentation des volumes de ventes de ciment et du béton prêt à l'emploi portée par la dynamique positive du secteur de la construction.

Le résultat d'exploitation courant s'élève à 3 815 MDH à fin décembre 2025, en progression de +15,8% par rapport à la même période en 2024. Cette évolution est due principalement à l'évolution favorable du chiffre d'affaires, la maîtrise des coûts de production ainsi qu'à la consolidation de la performance opérationnelle.

Le résultat net consolidé à 2 166 MDH en 2025, est en hausse de +18,6% par rapport à 2024.

#### PERSPECTIVES

Le marché marocain du ciment bénéficie de solides perspectives de croissance dans les années à venir, porté par des moteurs structurels majeurs : l'organisation de la Coupe du Monde 2030, le déploiement du programme d'aide directe au logement et les investissements d'envergure annoncés dans l'infrastructure, l'énergie et l'industrie.

En ligne avec la stratégie « NextGen Growth 2030 » du Groupe Holcim, LafargeHolcim Maroc ambitionne de consolider son positionnement en tant que partenaire de référence du secteur du BTP et contribuer à la construction durable au Maroc. Son approche repose sur le développement de l'activité ciment et des solutions constructives, le déploiement d'offres différenciatrices et créatrices de valeur adaptées à chaque segment de marché, l'amélioration continue de l'expérience client, l'excellence opérationnelle et la durabilité.

LafargeHolcim Maroc place le développement durable au cœur de sa stratégie à travers l'élargissement de sa gamme de produits à faible empreinte carbone, le développement de la biodiversité au sein des carrières, l'optimisation de la consommation d'eau et la décarbonation de ses activités, en maximisant le recours à l'électricité verte et aux combustibles de substitution.

### C - PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément à la réglementation boursière en vigueur, les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

### D - PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre consolidé de LafargeHolcim Maroc comprend les sociétés suivantes :

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
LafargeHolcim Maroc	Ciment et autres	100,00%	Intégration globale
Geocycle Maroc	Autres	100,00%	Intégration globale
Centrale Marocaine de Construction	Autres	100,00%	Intégration globale
Lafarge Ciments Sahara	Ciment	100,00%	Intégration globale
Andira	Autres	100,00%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	Intégration globale
Lafarge Calciner	Autres	50,00%	Mise en équivalence
CBM	Ciment	50,00%	Mise en équivalence
MATEEN	Autres	33,33%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	33,33%	Mise en équivalence

### E - PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES ADOPTÉES

#### Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- Les autres terrains ne sont pas amortis ;
- Les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;
- Les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- Les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de 8 à 30 ans.

#### Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwills sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

#### Provisions, passifs éventuels - IAS 37 -

Conformément à IAS 37, le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

#### Stocks - IAS 2 -

Conformément à IAS 2, les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

#### Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

#### Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

#### Impôts différés - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôt différés-, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

### F - ÉVÉNEMENT POST-CLÔTURE

Aucun événement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2025.

### G - COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc au 31 Décembre 2025 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de LafargeHolcim Maroc, à l'adresse suivante : [www.lafargeholcim.ma](http://www.lafargeholcim.ma) à partir du 30 avril 2026.

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.

# Résultats au 31 décembre 2025

## Comptes Sociaux



LafargeHolcim  
Maroc

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2025				
(en dirhams)	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	232 440 374,13	212 440 374,14	20 000 000	30 000 000
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	232 440 374,13	212 440 374,14	20 000 000	30 000 000
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 858 987 666,39	87 107 278,53	7 771 880 387,86	7 774 229 392,03
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	52 080 033,71	50 100 981,31	1 979 052,40	1 979 052,40
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 674 837 541,76
Autres immobilisations incorporelles	124 651 329,24	29 587 535,54	95 063 793,70	97 412 797,87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	21 048 774 579,57	15 439 752 044,00	5 609 022 535,57	5 948 269 517,49
Terrains	980 393 422,95	124 004 151,91	856 389 271,04	858 529 424,87
Constructions	4 339 660 535,36	2 414 426 313,66	1 925 234 221,70	2 050 273 693,55
Installations techniques, matériel et outillage	14 558 943 129,38	12 735 431 922,70	1 823 511 206,68	2 282 740 701,42
Matériel de transport	58 527 547,99	32 546 444,14	25 981 103,85	25 790 835,68
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	180 074 578,34	105 855 831,87	74 218 746,47	84 197 724,98
Autres immobilisations corporelles	21 640 463,44	21 640 463,44		
Immobilisations corporelles en cours	909 534 902,11	5 846 916,28	903 687 985,83	646 737 137,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	551 810 380,17	102 256 565,13	449 553 815,04	450 670 735,35
Prêts immobilisés	17 628 264,20	520 664,57	17 107 599,63	19 500 943,94
Autres créances financières	71 533 450,34	500 000,00	71 033 450,34	69 757 026,34
Titres de participation	462 648 665,63	101 235 900,56	361 412 765,07	361 412 765,07
Autres titres immobilisés				
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>29 692 013 000,26</b>	<b>15 841 556 261,79</b>	<b>13 850 456 738,47</b>	<b>14 203 169 644,88</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
STOCKS (F)	773 739 513,71	68 029 788,62	705 709 725,09	575 009 348,15
Marchandises	1 244 063,98	297 434,31	946 629,67	691 689,64
Matières et fournitures consommables	534 729 791,05	67 625 617,00	467 104 174,05	389 339 237,30
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	182 515 127,01		182 515 127,01	132 738 166,47
Produits finis	55 250 531,67	106 737,31	55 143 794,36	52 240 254,74
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 057 134 260,26	302 639 846,18	1 754 494 414,08	1 743 310 173,19
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	53 040 913,36		53 040 913,36	14 355 022,16
Clients et comptes rattachés	1 323 010 600,92	181 920 878,17	1 141 089 722,75	1 032 545 537,83
Personnel	10 249 117,88		10 249 117,88	8 047 582,62
État	110 558 842,25		110 558 842,25	112 025 309,09
Comptes d'associés	204 477 559,00	87 877 500,00	116 600 059,00	248 850 059,00
Autres débiteurs	324 015 599,74	32 841 468,01	291 174 131,73	293 686 427,42
Comptes de régularisation-Actif	31 781 627,11		31 781 627,11	33 800 235,07
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	1 850 844,27		1 850 844,27	920 796,00
(Éléments circulants)				
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>2 832 724 618,24</b>	<b>370 669 634,80</b>	<b>2 462 054 983,44</b>	<b>2 319 240 317,34</b>
<b>TRÉSORERIE</b>				
TRÉSORERIE ACTIF	116 222 323,74	2 538 076,34	113 684 247,40	156 612 707,24
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CCP	116 222 323,74	2 538 076,34	113 684 247,40	156 612 707,24
Caisse, régie d'avances et accreditifs				
<b>TOTAL III</b>	<b>116 222 323,74</b>	<b>2 538 076,34</b>	<b>113 684 247,40</b>	<b>156 612 707,24</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>32 640 959 942,24</b>	<b>16 214 763 972,93</b>	<b>16 426 195 969,31</b>	<b>16 679 022 669,46</b>

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2025		
(en dirhams)	Exercice	Exercice Précédent
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou personnel	702 937 200,00	702 937 200,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 162 347 194,49	5 162 347 194,49
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	70 293 720,00	70 293 720,00
Autres réserves	2 502 994 769,71	2 454 392 163,27
Report à nouveau		
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	1 940 785 515,45	1 680 975 704,46
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>10 379 358 399,65</b>	<b>10 070 945 982,22</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>25 743 999,46</b>	<b>47 786 679,10</b>
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	25 743 999,46	47 786 679,10
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>3 480 776 162,33</b>	<b>4 300 000 001,19</b>
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	3 480 776 162,33	4 300 000 001,19
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>276 038 636,16</b>	<b>243 878 047,47</b>
Provisions pour risques	86 246 925,05	81 022 513,62
Provisions pour charges	189 791 711,11	162 855 533,85
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	<b>14 161 917 197,60</b>	<b>14 662 610 709,98</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>2 061 048 705,32</b>	<b>1 789 852 908,85</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	949 551 303,68	858 871 082,13
Clients créditeurs, avances et acomptes	169 525 308,88	153 439 903,84
Personnel	175 604 987,29	161 723 333,57
Organismes sociaux	40 702 690,74	40 125 540,55
État	448 697 412,00	391 267 771,80
Comptes d'associés	126 577 907,00	68 749 147,15
Autres créanciers	148 903 966,71	114 656 764,79
Comptes de régularisation-passif	1 485 129,02	1 019 365,02
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>48 287 567,01</b>	<b>47 357 518,74</b>
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 455 524,25	799 708,00
<b>Total II (F+G+H)</b>	<b>2 111 791 796,58</b>	<b>1 838 010 135,59</b>
<b>TRÉSORERIE</b>		
<b>TRÉSORERIE-PASSIF</b>	<b>152 486 975,14</b>	<b>178 401 823,89</b>
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	152 486 975,14	178 401 823,89
Banques (soldes créditeurs)		
<b>Total III</b>	<b>152 486 975,14</b>	<b>178 401 823,89</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>16 426 195 969,32</b>	<b>16 679 022 669,46</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2025				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises (en l'état)	132 700,00		132 700,00	47 918 548,62
Ventes de biens et services produits	8 790 196 822,06		8 790 196 822,06	7 980 881 375,07
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 790 329 522,06</b>		<b>8 790 329 522,06</b>	<b>8 028 799 923,69</b>
Variation de stocks de produits	52 748 737,28		52 748 737,28	-10 557 240,11
Immobilisations produites par l'entreprise				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	19 003 273,07		19 003 273,07	41 806 746,07
<b>Total I</b>	<b>8 862 081 532,41</b>		<b>8 862 081 532,41</b>	<b>8 060 049 429,65</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats revendus de marchandises	160 803,63		160 803,63	45 577 046,69
Achats consommés de matières	2 534 126 028,81		2 534 126 028,81	2 269 715 303,26
Autres charges externes	1 152 219 822,22		1 152 219 822,22	1 029 458 286,02
Impôts et taxes	62 048 103,70		62 048 103,70	56 944 880,22
Charges de personnel	669 230 833,31		669 230 833,31	651 162 835,64
Autres charges d'exploitation	5 319 207,25		5 319 207,25	27 019 964,65
Dotations d'exploitation	914 446 890,30		914 446 890,30	938 080 030,21
<b>Total II</b>	<b>5 337 551 689,22</b>		<b>5 337 551 689,22</b>	<b>5 017 958 346,69</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>3 524 529 843,19</b>	<b>3 042 091 082,96</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	8 767 081,88		8 767 081,88	12 981 578,94
Gains de change	1 523 709,01		1 523 709,01	3 517 159,27
Intérêts et autres produits financiers	19 467 615,08		19 467 615,08	19 858 559,63
Reprises financières ; transferts de charges	1 340 796,00		1 340 796,00	1 989 411,72
<b>Total IV</b>	<b>31 099 201,97</b>		<b>31 099 201,97</b>	<b>38 346 709,56</b>
<b>V CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Charges d'intérêts	181 572 367,00		181 572 367,00	220 166 292,37
Pertes de change	2 102 479,22		2 102 479,22	2 482 787,36
Autres charges financières	59,16		59,16	75,20
Dotations financières	6 454 557,19		6 454 557,19	6 520 716,15
<b>Total V</b>	<b>190 129 462,57</b>		<b>190 129 462,57</b>	<b>229 169 871,08</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>-159 030 260,60</b>	<b>-190 823 161,52</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>3 365 499 582,59</b>	<b>2 851 267 921,44</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
<b>VII RÉSULTAT COURANT (reports)</b>			<b>3 365 499 582,59</b>	<b>2 851 267 921,44</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>				
Produits des cessions d'immobilisations	1 740 000,00		1 740 000,00	350 000,03
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	426 052,57		426 052,57	1 440 775,35
Reprises non courantes ; transferts de charges	65 364 741,64		65 364 741,64	160 979 074,72
<b>Total VIII</b>	<b>67 530 794,21</b>		<b>67 530 794,21</b>	<b>162 769 850,10</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	528 927,77		528 927,77	191 319,15
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	204 191 270,65		204 191 270,65	176 272 868,20
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	28 297 520,92		28 297 520,92	150 883 504,88
<b>Total IX</b>	<b>233 017 719,34</b>		<b>233 017 719,34</b>	<b>327 347 692,23</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>			<b>-165 486 925,13</b>	<b>-164 577 842,13</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)</b>			<b>3 200 012 657,46</b>	<b>2 686 690 079,31</b>
<b>XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS</b>			<b>1 259 227 142,01</b>	<b>1 005 714 374,85</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)</b>			<b>1 940 785 515,45</b>	<b>1 680 975 704,46</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>8 960 711 528,59</b>	<b>8 261 165 989,31</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)</b>			<b>7 019 926 013,14</b>	<b>6 580 190 284,85</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>			<b>1 940 785 515,45</b>	<b>1 680 975 704,46</b>

# Résultats au 31 décembre 2025



LafargeHolcim  
Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.**  
6, Route de la Mecque – Californie  
Quartier les Crêtes  
20150 Casablanca

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

### Audit des états de synthèse

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LafargeHolcim Maroc S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.405.102 dont un bénéfice net de KMAD 1.940.786.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LafargeHolcim Maroc S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan de la société comprend des immobilisations corporelles représentant des valeurs comptables nettes de MMAD 5.609 représentant 34% du total des actifs de la société.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance de la société.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur actuelle.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par la société pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur actuelle des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité de la société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre du processus d'estimation des tests de dépréciation.</p> <p>Pour les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur actuelle a été appréhendée par la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.</li><li>- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.</li><li>- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur actuelle et la valeur comptable.</li></ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG  
Hicham DIOURI  
Associé

Forvis Mazars  
forvis mazars  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23  
Adnane LOUKILI  
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.**  
6, Route de la Mecque – Californie  
Quartier les Crêtes  
20150 Casablanca

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés MAD 12.156 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 2.166 millions.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan du groupe comprend des immobilisations corporelles s'élevant à MMAD 9.816, représentant 49% du total des actifs du groupe.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance du Groupe.</p> <p>Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de la Note 3.11 « Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs » de l'annexe aux états financiers consolidés. Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par le groupe pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur recouvrable des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité du Groupe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur recouvrable.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre des tests de dépréciation. Dans les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur recouvrable a été appréhendée par la valeur d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.</li><li>- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.</li><li>- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.</li><li>- Nous avons examiné les informations relatives aux tests de dépréciation présentées dans les annexes aux états financiers.</li></ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG  
Hicham DIOURI  
Associé

Forvis Mazars  
forvis mazars  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23  
Adnane LOUKILI  
Associé